



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 29 août 2017*

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 22 août 2017

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, VIGEANT Catherine, LARIGNON Thierry, VELINA Olivier, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien,

Absent excusé : COHU Jean-Stéphane, RANDONNET Marc, MERCERON Jérôme,

Absent : LUCERI Morgane, DELIN Pâquerette,

Secrétaire de séance : CHAUVET Bruno,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise
CONSEIL DE COMMUNAUTE prochaine réunion le 18 septembre





2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Pas de nouvelles informations




3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Morgane LUCERI Bruno CHAUVET	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Annulation de la délibération du 25 juillet sur la modification des statuts du CIAS	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	

PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	En attente du bilan financier
Commission RPI DE L'AUTISE	 OULMES BOUILLE COURDAULT	Préparation de la rentrée scolaire 2017 / 2018 Voir point II

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
URBANISME COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	LES ECLUZIS : suivi commercialisation des terrains	Jean-Stéphane		signature lot 13 le 11/09 Option lot 11 et 2	
BATIMENTS COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	AGENCE POSTALE	Jérôme 3 Mars 2016		Détail technique à prévoir pour déménagement Devis reçus et envoyé à la Poste en attente validation par commission le 31/08. Suivant la réponse contacter les entreprises	
	Nettoyage extérieur ATELIER	Bruno		Reprendre contact avec hygieclean	
	Salle des Ormes hydrofuge sur la toiture	?			
	Mur enceinte du jardin derrière la guinguette	Olivier Juin 2017		Doit se faire avec le riverain mais manque un agent en arrêt – voir avec un chantier d'insertion	
	Locations guinguettes	Bruno Fabien 01/12/2016		Bilan locations – tarifs – conso EDF – dossier transféré à la commission Finances	
PROJET REHABILITATION ECOLE	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Audit en cours sur le territoire CCVSA – contact Pauline OLIVIER – RDV à la CCVSA le 25/09		
ACCESSIBILITE E.R.P.	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Bruno et Olivier		Réunion le 27 avril en attente détail travaux à faire – planning A FAIRE	

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Clos du bouilleur – panneau	? Janv 2015			
	Reprise des concessions CIMETIERE	? Janv 2016	06/12/16	Procédure en cours	

	Etude abords de l'Eglise	? Sept 2017			
INFORMATIONS – COMMUNICATION <i>RANDONNET Marc LUCERI Morgane LARIGNON Thierry VELINA Olivier</i>	Mise à jour PLAN DE VILLE			Changements commerces / services et réédition	
	FLASH				
FÊTES RÉCEPTIONS <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry</i>	OULMES'AMUSE 1 ^{er} juillet 2017	? Janvier 2017	31/01/2017	En attente bilan financier	
	Fête du 14 juillet			bilan	
	Concert EGLISE – vendredi 27 octobre à 20 h				

CULTURE	Cathy Relation CCVSA	Bilan de la projection de courts métrages dans le jardin le Val du Jarlington			
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Projet soirée contes en octobre			



ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
VOIRIE SÉCURITÉ <i>MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy</i>	Inventaire des panneaux abîmés	Bruno Juin 2017		Entrées aggro faites. Faire les panneaux directionnels et envoi à l'ARD	
	TRAVAUX 2017		Le 30/05/17	Pacouinay : début de chantier le 18/09	
	Poteaux incendie	Thierry		Contrôle SDIS Contrôle SAUR en attente rapport	
	Place A. Faucher	Sébastien		Ouverture dossier prendre contacts avec les communes sur projets similaires	
	Circulation rue du ballet/rue du mouton	Jérôme		Enquête riverains	
	Sécurité Thibie	Paquy		Etude coussins berlinois – avis commission	
P.A.V.E <i>RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane</i>	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	Le Maire 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose	
ASSAINISSEMENT	Rue des Maléons Et poste rue des Groies	Thierry 29 sept 2016		Devis toujours en attente	relancer
	Fossé rue de la thibie	Bruno	Validation ETA BRODEAU	En septembre	

ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
EGLISE NOTRE DAME	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		En attente solde des factures	
VIE ASSOCIATIVE	Assemblées générales				

MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy					
FINANCES VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Déclaration H1	Marc Janv 2015	convention	Convention vérification sélective des locaux – fiches individuelles des logements concernés envoyées à la DGFIP	
	Consommation énergie	Marc		En attente Reprendre dossier guinguette	
INVENTAIRE ZONES HUMIDES		Marc	30 mai 2017	Groupement de commande Signature le 10/10	
Taxes publicitaires	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Proposition Signalétique à voir avec le Parc et Dépar. Prendre rdv avec les commerçants	

II – RPI DE L'AUTISE – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017-2018 - tarifs

Le Maire rappelle au Conseil que comme évoqué dans le courrier adressé aux parents en date du 6 juillet, le rythme des 4 jours ½ est maintenu cette année ;

A la mi-juillet les maires et adjoints des communes d'Oulmes et Bouillé Courdault en charge des affaires scolaires ont pris la décision de maintenir les TAPs : temps d'activités périscolaires, pour l'année 2017 – 2018.

Les structures d'accueil sont déclarées à la DDCS ce qui permet de percevoir des subventions de la CAF ; la nouvelle réglementation, et au vu de nos effectifs, impose la présence d'un agent diplômé BAFD (ou équivalent) sur chaque site.

Budgétairement, les communes ne vont pas faire face à cette nouvelle charge ; c'est pourquoi une participation forfaitaire sera demandée aux parents : elle est proposée à 6 € / enfant / mois.

Un courrier explicatif avec le règlement du service et la feuille d'inscription sera distribué à la rentrée à toutes les familles.

Au vu des délais, le mois de septembre ne sera pas facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 5 Pour, 2 contre, 1 abstention

- APPROUVE le maintien des TAPs : temps d'activités périscolaires, pour l'année 2017 – 2018.
- VOTE l'application d'une participation forfaitaire facturée aux familles d'un montant de 6 € / enfant / mois, à compter du mois d'octobre 2017.

PERSONNEL COMMUNAL RPI DE L'AUTISE – RENTREE SCOLAIRE 2017 / 2018 - MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire rappelle que l'agent contractuel affecté aux affaires scolaires de la Garderie, de la Cantine et des Temps d'activités périscolaires, a mis fin à son contrat au 31 janvier 2017. Les services correspondants ont été réaffectés avec le personnel en place depuis le 1^{er} mars.

Aujourd'hui ce poste est modifié et sera pourvu au 1^{er} septembre.

Compte tenu d'une réorganisation des services, les temps de travail des agents sont modifiés comme suit :

- L'emploi d'adjoint d'animation en CDD à temps non complet passe à 16 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- L'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet passe à 24 H 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- L'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet repasse à 8 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- L'emploi d'ATSEM titulaire à temps non complet passe à 33 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

- L'emploi d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet passe à 20 H 50 à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation en CDD à temps non complet passe à 16 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet passe à 24 H 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet repasse à 8 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'ATSEM titulaire à temps non complet passe à 33 H hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet passe à 20 H 50 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

III – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION – 2018 / 2021

Le Maire expose :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité d'OULMES employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Depuis la transposition de la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics. Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Vendée, mandaté par un certain nombre de collectivités, a conclu avec la C.N.P. Assurances, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » par capitalisation sans reprise du passé et d'une durée de quatre (4) ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021) auquel toute collectivité peut adhérer.

I - Le Maire vous propose de souscrire pour le personnel de la collectivité, comptant moins de 30 agents au 1^{er} janvier 2017, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie imputable au service et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, avec une franchise au choix de quinze (15) jours ou de trente (30) jours fermes en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation pour l'année 2018 appliqué à l'assiste de cotisation pour la part assureur s'élève à :

- Cinq virgule zéro cinq pour cent (5,05 %) avec une franchise de quinze (15) jours fermes en maladie ordinaire**

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021)

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire et de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du supplément familial de traitement auxquels s'ajoutent les éléments optionnels suivants

- la totalité des charges patronales** (soit un taux de 50 % de la masse salariale à déclarer lors de l'appel de prime)

POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation pour l'assureur s'élève à un virgule zéro cinq pour cent (1,05 %) de l'assiette de cotisation composée du Traitement Brut Indiciaire et de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du supplément familial de traitement auxquels s'ajoutent les éléments optionnels suivants

la totalité des charges patronales (soit un taux de 35 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).

II- Le Maire vous propose de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, **la gestion dudit contrat,**

Pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %) pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte les propositions ci-dessus
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- INFORMATION : agent technique en arrêt ; appel à Multi Service pour le mois d'août
- Tivoli guinguette : contrôle conformité du tivoli de la commune – faire démonter le tivoli du Jarlingon
- Salle des Ormes : téléthon 09/12/2017 – demande de mise à disposition pour l'animation de l'association Coup de Pouce. Accord du Conseil dans les mêmes conditions que 2015.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le **mardi 26 septembre 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,